

Lausanne, le 15 mars 2016

Affaire traitée par :
Mohamed Meghari
☎ : 021/316 95 50

Rétribution cantonale des économies d'énergies dans le cadre d'une procédure d'enchères - Renforcement du programme 100 millions

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Etat a décidé, dans le cadre du renforcement du programme 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, de mettre sur pied une action de rétribution des économies d'énergie à l'attention des entreprises et des établissements vaudois.

Cette mesure, qui s'inscrit dans un contexte économique peu favorable aux entreprises exposées négativement au renforcement du Franc suisse, a pour objectifs de mobiliser les gisements d'économies d'énergie proches du seuil de la rentabilité, mais qui peinent à susciter des levées de fonds. La mesure bénéficie d'un budget de 2 millions de francs, dont la moitié est prévue lors de la première tranche du cycle d'appel d'offres. Lors de la deuxième tranche prévue courant 2017, la somme mise à disposition atteindra au moins le budget global après déduction du budget déjà engagé lors de la première tranche.

Cette mesure a fait l'objet d'un appel d'offre public lancé ce jour-même et la sélection des projets à soutenir se fera dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Seront ainsi retenus, dans les limites des budgets disponibles, les projets qui présentent le meilleur coût-efficacité. Tant les mesures d'efficacité électrique que thermiques sont éligibles.

Bien que la Confédération ait déjà mis en place des programmes similaires tels que ProKilowatt, force est de constater qu'il n'existe aucun programme permettant aux entreprises de bénéficier d'aides financières pour des mesures d'efficacité thermique en dehors du Programme Bâtiments. La mesure prévue par le canton de Vaud se veut complémentaire à ce niveau et vise à renforcer les budgets disponibles actuellement au niveau fédéral pour en faire bénéficier un plus large public.

L'appel d'offres a fait l'objet d'une publication dans les quotidiens Le Temps et le 24 Heures ainsi que dans la Feuille des avis officiels (FAO). Les entreprises intéressées peuvent annoncer leurs projets via un formulaire en ligne jusqu'au 30 avril 2016. Le dépôt des projets se fait dans le cadre d'une deuxième phase ouverte jusqu'au 15 juin 2016. Les documents d'appel d'offres sont disponibles sous le lien : www.vd.ch/retribution-economie-energie

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos plus sincères salutations.



Laurent Balsiger
Directeur



Mohamed Meghari
Responsable efficacité énergétique